



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-011-2018-04**

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2018

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2018-04-11-001 - A R R Ê T É N° 18-28 Modifiant l'arrêté n°17-2138 du 17 janvier 2018 désignant la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France I » (4 pages)

Page 3

IDF-2018-04-10-006 - ARRETE N° DOS- 2018-949 Portant agrément du conseiller scientifique de l'Institut de Formation en Psychomotricité de la Pitié-Salpêtrière – de l'Université Paris VI Faculté de médecine Pierre et Marie Curie 91 boulevard de l'hôpital 75013 PARIS (2 pages)

Page 8

Agence régionale de santé

IDF-2018-04-11-001

A R R Ê T É N° 18-28

Modifiant l'arrêté n°17-2138 du 17 janvier 2018 désignant
la nouvelle composition
du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France I »

ARRÊTÉ N° 18-28

Modifiant l'arrêté n°17-2138 du 17 janvier 2018 désignant la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France I »

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France IX », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** le dossier de candidature de Madame Caroline MADAOU

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Madame Caroline MADAOU est désignée membre titulaire en tant que Pharmacien hospitalier au sein du premier collège du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France I » sis :

Hôpital Hôtel Dieu
1, place du Parvis de Notre Dame
75181 – PARIS cedex 04

La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France I » est désormais fixée comme figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Le mandat des membres susnommés est de trois ans renouvelable et prend fin au terme de l'agrément du Comité.

ARTICLE 3 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France I ».

ARTICLE 4 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 11 avril 2018

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

<u>PREMIER COLLEGE</u>	
4 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de sa compétence en matière de bio statistique ou d'épidémiologie.	
<u>Titulaires :</u> Christophe BARDIN Bio statistique Dr M. France POIRIER Psychiatre Dr Elisabeth FRIJA-ORVOËN Pneumologie Dr Elisabeth TRAIFFORT Epidémiologie/Neurologie	<u>Suppléants :</u> Danielle GOLINELLI Santé Publique A désigner Dr Vianney DESCROIX Odontologie A désigner
Médecin généraliste	
<u>Titulaire :</u> Dr Catherine GRILLOT-COURVALIN	<u>Suppléant :</u> Dr Jean-Louis PERIGNON
Pharmacien hospitalier	
<u>Titulaire :</u> Caroline MADAOUI	<u>Suppléant :</u> A désigner
Infirmier(e)	
<u>Titulaire :</u>	<u>Suppléante :</u> A désigner
<u>DEUXIEME COLLEGE</u>	
Personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions éthiques	
<u>Titulaire :</u> Jean-Michel ZUCKER	<u>Suppléant :</u> Thierry de ROCHEGONDE
Psychologue	
<u>Titulaire :</u> Magali SEASSEAU	<u>Suppléant :</u> A désigner
Travailleur social	
<u>Titulaire :</u> Catherine MAZIN	<u>Suppléant :</u> A désigner
Deux personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
<u>Titulaires :</u> Charlotte DENG Caroline BEYER	<u>Suppléants :</u> Joanna SOBCZYNSKI
Deux représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
<u>Titulaires :</u> Pierre FRANTZ UNAPEI Marianne BARRIERE UFC Que choisir	<u>Suppléantes :</u> A désigner A désigner

Agence régionale de santé

IDF-2018-04-10-006

ARRETE N° DOS- 2018-949

Portant agrément du conseiller scientifique
de l'Institut de Formation en Psychomotricité
de la Pitié-Salpêtrière – de l'Université Paris VI
Faculté de médecine Pierre et Marie Curie
91 boulevard de l'hôpital
75013 PARIS

Service émetteur :
DOS/Pôle Ressources humaines en santé
Département des formations des professionnels de santé
Service des formations paramédicales

ARRETE N° DOS- 2018-949

**Portant agrément du conseiller scientifique
de l'Institut de Formation en Psychomotricité
de la Pitié-Salpêtrière – de l'Université Paris VI
Faculté de médecine Pierre et Marie Curie
91 boulevard de l'hôpital
75013 PARIS**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment son article D 4332-7 ;

Vu le décret n°74-112 du 15 février 1974 modifié portant création du diplôme d'Etat de psychomotricien ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1er juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;

Vu l'arrêté du 7 avril 1998 modifié relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de Psychomotricien ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2011 modifiant l'arrêté du 30 décembre 1975 relatif aux conditions de fonctionnement et d'agrément des centres de formation au diplôme d'Etat de psycho-rééducateur ;

Vu l'arrêté n° DS -2018/1 du 08 janvier 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Instruction DGOS/RH1 n°2010-228 du 11 juin 2010 relative à la répartition des missions relatives à la formation initiale et à l'exercice des professionnels de santé et de certaines missions relevant de la fonction publique hospitalière, dans le cadre des agences régionales de santé et des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu l'avis émis par le conseil technique de l'Institut de Formation en Psychomotricité de la Pitié-Salpêtrière – de l'Université Paris VI – Faculté de médecine Pierre et Marie Curie, lors de sa séance du 19 mars 2018, sur la proposition de nomination de Monsieur le Professeur David COHEN en qualité de conseiller scientifique ;

Vu la demande présentée le 19 mars 2018 par la directrice de l'Institut de Formation en Psychomotricité de la Pitié-Salpêtrière – de l'Université Paris VI – Faculté de médecine Pierre et Marie Curie, 91 boulevard de l'hôpital 75013 Paris, en vue de l'agrément de Monsieur le Professeur David COHEN en qualité de conseiller scientifique de l'Institut de Formation ;

Sur proposition de la directrice du pôle ressources humaines en santé par intérim ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur le Professeur David COHEN est agréé en qualité de conseiller scientifique de l'Institut de Formation en Psychomotricité de la Pitié-Salpêtrière – de l'Université Paris VI – Faculté de médecine Pierre et Marie Curie, 91 boulevard de l'hôpital 75013 Paris.

Article 2 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 10 avril 2018

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
et par délégation,
La Directrice du pôle ressources humaines
en santé par intérim

signé

Anne HÉGOBURU